

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 160

18 mars 1998

SOMMAIRE

| | | | |
|---|------------|--|------------|
| (Les) Charpentiers d'Aujourd'hui, S.à r.l., Burange | 7659 | KUPAL Kupfer und Aluminium Trading, GmbH | 7658 |
| Erre Nove S.A.H., Luxembourg | 7634 | Landesbank Saar Girozentrale, Saarbrücken | 7658 |
| Erre Tre S.A., Luxembourg | 7637 | Lapageparfi, S.à r.l., Luxembourg | 7658 |
| Eurtech Finance S.A., Luxembourg | 7640, 7641 | Larochette Investment S.A., Luxembourg | 7659 |
| Fado Holding S.A., Luxembourg | 7674 | Luxcar Ré S.A., Luxembourg | 7659 |
| Farma Trading S.A., Luxembourg | 7634 | Luxembourg European and American Fund, Sicav, Luxembourg | 7657 |
| Fermar Holding S.A., Luxembourg | 7643 | Luxlife S.A., Luxembourg | 7660 |
| Ferrero Luxembourg S.A., Luxembourg | 7643 | Lux Ministore, S.à r.l., Luxembourg | 7650 |
| Fex Holding S.A., Luxembourg | 7644 | Luxsped S.A., Wasserbillig | 7660 |
| F.G. Holding S.A., Luxembourg | 7644 | Magellan S.A., Luxembourg | 7660 |
| Fiduciaire Van Loey et Patteet S.A., Luxembourg | 7645 | Maison Art de Vivre Luxembourg, S.à r.l., Rumelange | 7661 |
| First Estates Regional Organization S.A.H., Luxembg | 7645 | Marga Holding S.A., Luxembourg | 7660 |
| First General Capital Holding S.A., Luxembourg | 7645 | Mediterranean Regional Transport Company S.A., Luxembourg | 7661 |
| Fortissima, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 7645 | Middle East Energy Investment and Finance Company S.A., Luxembourg | 7662 |
| Garage La Macchina, S.à r.l., Luxembourg | 7646 | Moneyflow Conseil S.A., Luxembourg | 7661, 7662 |
| Gedefina Holding S.A., Luxembourg | 7646 | (Le) Must, S.à r.l., Luxembourg | 7659 |
| Générale d'Investissements Holding S.A., Luxembg | 7645 | MVS Luxembourg S.A., Luxembourg | 7662 |
| Geoholding S.A., Luxembourg | 7646 | Nakatome Holding S.A., Luxembourg | 7663 |
| Gesfim International S.A., Luxembourg | 7647 | Nebinvest Holding S.A., Mamer | 7663 |
| GH Holding S.A., Luxembourg | 7646 | New Gallery, S.à r.l., Luxembourg | 7666 |
| Gillis Holding S.A., Luxembourg | 7647 | Newprint Europe Franchise S.A., Remich | 7666 |
| Glass Holding S.A., Luxembourg | 7648 | Newprint Financial Holding S.A., Remich | 7667 |
| Gloriande (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg | 7648 | Night Club Europe, S.à r.l., Luxembourg | 7666 |
| GMB Asset Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 7649 | (Le) Nouveau Chez Nous, S.à r.l., Luxembourg | 7659 |
| Grosvenor First European Property Investments S.A., Luxembourg | 7650 | On Air, S.à r.l., Bascharage | 7666 |
| Grosvenor Investments (Portugal) S.A., Luxembourg | 7650 | Org. Comm. Sydney 2000 Holding S.A., Luxembourg | 7654 |
| GT Europe Management S.A., Luxembourg | 7650 | (La) Paloma, S.à r.l., Luxembourg | 7658 |
| GT Investment Management Company S.A., Luxembourg | 7649 | Palz Malerarbeiten, GmbH, Bous | 7667 |
| GT US Small Companies Fund, Sicav, Luxembg | 7651, 7652 | Parfim International S.A., Luxembourg | 7662 |
| GT US Small Companies Management S.A., Luxembourg | 7652 | Paribas-Rente Conseil S.A., Luxembourg | 7666, 7667 |
| Holding de Financements et d'Investissements S.A., Luxembourg | 7648 | Plurinvest International, Sicav, Luxembourg | 7667 |
| Hosinga S.A., Luxembourg | 7653 | Portavecchia, S.à r.l., Senningerberg | 7668 |
| Ilres S.A., Luxembourg | 7649 | Pritrust S.A., Luxembourg | 7668 |
| Immobilière Felgen S.A., Munsbach | 7652 | Promotion Immobilière de Luxembourg, S.à r.l., Howald | 7668 |
| Immobilière Gardenia, S.à r.l., Munsbach | 7653 | Ray Holding S.A.H., Niederkorn | 7669 |
| Immosa International, Luxembourg | 7653 | Real Finanz und Immobilien Gesellschaft S.A., Luxembourg | 7670 |
| Induaiwa A.G., Luxembourg | 7653 | Rosh Crédit International S.A.H., Luxembourg | 7670 |
| I.N.S.I. International Nord Sud Investissement S.A., Luxembourg | 7647 | Royal Broadway, S.à r.l., Luxembourg | 7670 |
| Insinger Global Asset Selection, Sicav, Luxembourg | 7654 | Royal Eight Ball, S.à r.l., Luxembourg | 7670 |
| Intercontinent Carriers S.A., Luxembourg | 7646, 7647 | Royal et Vins, S.à r.l., Olm | 7670 |
| International Dynalux S.A., Luxembourg | 7654 | Royal Façades Weyrich, S.à r.l., Livange | 7670 |
| Inter Republic Holdings S.A., Luxembourg | 7655 | Sabian Properties, Luxembourg | 7671 |
| Intravel, Luxembourg | 7654 | SACOM Société Anonyme pour le Commerce et l'Industrie S.A. | 7671 |
| Jamac S.A., Mamer | 7655 | S.B.M. Sales Business Materials, Walferdange | 7668 |
| Jardinier-Paysagiste Lemmer, S.à r.l., Hunsdorf | 7653 | Scantex Omega S.A., Luxembourg | 7673 |
| Jean Schaar Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 7671 | Schenkenberg S.A., Luxembourg | 7673, 7671 |
| J F B Finances, S.à r.l., Luxembourg | 7664, 7658 | Schiffmann, S.à r.l., Grevenmacher | 7669 |
| Kalmus Serge, S.à r.l., Luxembourg | 7658 | Sea Print S.A., Luxembourg | 7674 |
| Keoma Securities S.A., Luxembourg | 7658 | Socreal S.A., Luxembourg | 7680 |
| Kiba S.A., Luxembourg | 7677 | | |

FARMA TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 45.632.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 octobre 1997

Le siège social est transféré de L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
Réquisition pour dépôt et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47281/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ERRE NOVE S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 55.550.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-seventh of November.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ERRE NOVE S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg City, incorporated by a deed of the notary Camille Hellinckx, residing in Luxembourg, dated 11th of July 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 504 dated 8th of October 1996 and modified by a deed of the same notary Camille Hellinckx, dated 4th of December 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 118 dated 12th of March 1997.

The meeting is presided over by Mrs Anique Klein, economist, residing in Ernster (Luxembourg), who appoints as secretary Mr Michel Bourkel, economist, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Mr Alexandre Vancheri, accountant, residing in Ans (Belgium).

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. a) Increase of the amount of the subscribed capital by an amount of ninety million Luxembourg Francs (90,000,000.- LUF), in order to raise it from its present amount of two hundred and twenty-five million one hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (225,150,000.- LUF) to three hundred and fifteen million one hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (315,150,000.- LUF) by creating and issuing seven thousand two hundred (7,200) new shares of a par value of twelve thousand five hundred Luxembourg Francs (12,500.- LUF).

Subscription and payment of the new shares.

b) Increase of the authorised capital by an amount of two hundred million Luxembourg Francs (200,000,000.- LUF) in order to raise from its present amount of four hundred million Luxembourg Francs (400,000,000.- LUF) to six hundred million Luxembourg Francs (600,000,000.- LUF) consisting in forty-eight thousand (48,000) shares with a par value of twelve thousand and five hundred Luxembourg Francs (12,500.- LUF), each.

2. Amendment of Article 5, paragraph 1, 2 and 3 of the articles of incorporation so as to reflect the taken decisions.

3. Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed ne varietur by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

First resolution

a) The general meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of ninety million Luxembourg Francs (90,000,000.- LUF) in order to raise it from its present amount of two hundred and twenty-five million one hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (225,150,000.- LUF) to three hundred and fifteen million one hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (315,150,000.- LUF) by creating and issuing seven thousand two hundred (7,200) new shares with a par value of twelve thousand five hundred Luxembourg Francs (12,500.- LUF) with the same right as the existing shares.

b) The general meeting resolves to increase the authorised capital by an amount of two hundred million Luxembourg Francs (200,000,000.- LUF) in order to raise from its present amount of four hundred million Luxembourg Francs (400,000,000.- LUF) to six hundred million Luxembourg Francs (600,000,000.- LUF) consisting in forty-eight thousand (48,000) shares with a par value of twelve thousand five hundred Luxembourg Francs (12,500.- LUF) each.

Second resolution

The other shareholder declaring to waive his preferential right to subscribe to the new shares, the general meeting resolves to accept the subscription and the payment of seven thousand two hundred (7,200) new shares by CENTRA FIDES S.A., with registered office in Zürich.

Thereupon, CENTRA FIDES S.A., prenamed, represented by Mr Michel Bourkel, prenamed, declares to subscribe to the seven thousand two hundred (7,200) new shares and to liberate them by payment in cash.

The meeting declares and acknowledges that each subscribed share has been paid in cash up to twenty-five per cent (25 %), so that from now on the company has at its free disposal the amount of twenty-two million five hundred thousand Luxembourg Francs (22,500,000.- LUF).

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

As a result of these resolutions, the Article 5, paragraph 1, 2 and 3 of the Articles of Incorporation is amended, so that it will read from now as follows:

«**Art. 5. Paragraph 1, 2 and 3.** The corporate capital is set at three hundred and fifteen million one hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 315,150,000.-), represented by twenty-five thousand two hundred and twelve (25,212) shares having a par value of twelve thousand five hundred Luxembourg Francs (LUF 12,500.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The authorised capital is fixed at six hundred million Luxembourg Francs (LUF 600,000,000.-), represented by forty-eight thousand (48,000) shares of twelve thousand five hundred Luxembourg Francs (LUF 12,500.-) each.

The authorised and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The board of directors, stating in a meeting attended by all the members of the board of directors and all voting in favour of such resolution increasing the capital within the limits of the authorized capital, is authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the subscription price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect of the above issue of supplementary shares against payment in cash.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on the 27th of November 1997 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,010,000.- LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ERRE NOVE S.A., avec siège social à Luxembourg-Ville, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, de résidence à Luxembourg, le 11 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 504 du 8 octobre 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Camille Hellinckx, le 4 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 118 du 12 mars 1997.

L'assemblée est présidée par Madame Anique Klein, économiste, demeurant à Ernster (Luxembourg),

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Michel Bourkel, économiste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alexandre Vancheri, comptable, demeurant à Ans.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. a) Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant de quatre-vingt-dix millions de francs luxembourgeois (90.000.000.- LUF), pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-cinq millions cent cinquante mille

francs luxembourgeois (225.150.000,- LUF) à un montant de trois cent quinze millions cent cinquante mille francs luxembourgeois (315.150.000,- LUF) par la création et l'émission de sept mille deux cents (7.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune.

Souscription et libération des actions nouvelles.

b) Augmentation du capital autorisé d'un montant de deux cents millions de francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de quatre cents millions de francs luxembourgeois (400.000.000,- LUF) à un montant de six cents millions de francs luxembourgeois (600.000.000,- LUF), représenté par quarante-huit mille actions (48.000) d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1, 2 et 3 des statuts.

3. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

a) L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de quatre-vingt-dix millions de francs luxembourgeois (90.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-cinq millions cent cinquante mille francs luxembourgeois (225.150.000,- LUF) à trois cent quinze millions cent cinquante mille francs luxembourgeois (315.150.000,- LUF) par la création et l'émission de sept mille deux cents (7.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF), chacune ayant les mêmes droits que les actions existantes.

b) L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé d'un montant de deux cents millions de francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de quatre cents millions de francs luxembourgeois (400.000.000,- LUF) à un montant de six cents millions de francs luxembourgeois (600.000.000,- LUF), représenté par quarante-huit mille actions (48.000) d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune.

Deuxième résolution

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des sept mille deux cents (7.200) actions nouvelles à émettre, la société CENTRA FIDES S.A., avec siège social à Zurich.

La société CENTRA FIDES, prénommée, ici représentée par Monsieur Michel Bourkel, prédésigné, déclare vouloir souscrire les sept mille deux cents (7.200) actions nouvelles et déclare les libérer par paiement en espèces.

L'assemblée déclare et reconnaît que chaque action souscrite a été libérée par paiement en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %), de sorte que la société a à son entière disposition la somme de vingt-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (22.500.000,- LUF).

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

A la suite des résolutions qui précèdent, l'article 5, paragraphe 1, 2 et 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Paragraphe 1, 2 et 3. Le capital social est fixé à trois cent quinze millions cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 315.150.000,-), représenté par vingt-cinq mille deux cent douze (25.212) actions de douze mille cinq cents (LUF 12.500,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à six cents millions de francs luxembourgeois (LUF 600.000.000,-), représenté par quarante-huit mille (48.000) actions de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration, statuant par une décision prise lors d'une réunion où tous les membres doivent être présents et voter en faveur d'une résolution en vue d'augmenter le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé, est autorisé à et mandaté pour:

– réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

– fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

– supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 1997 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera

constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 1.010.000,- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Klein, M. Bourkel, A. Vancheri, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 4 décembre 1997, vol. 460, fol. 78, case 7. – Reçu 900.000 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 décembre 1997.

A. Lentz.

(47272/221/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ERRE TRE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 55.549.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-seventh of November.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ERRE TRE S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg City, incorporated by a deed of the notary Camille Hellinckx, residing in Luxembourg, dated 11th of July 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 504 dated 8th of October 1996 and modified by a deed of the same notary Camille Hellinckx, dated 4th of December 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 118 dated 12th of March 1997.

The meeting is presided over by Mrs Anique Klein, economist, residing in Ernster (Luxembourg),

who appoints as secretary, Mr Michel Bourkel, economist, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Mr Alexandre Vancheri, accountant, residing in Ans (Belgium).

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. a) Increase of the amount of the subscribed capital by an amount of forty-five million Luxembourg Francs (45,000,000.- LUF), in order to raise it from its present amount of forty-six million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (46,250,000.- LUF) to ninety-one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (91,250,000.- LUF) by creating and issuing three thousand six hundred (3,600) new shares of a par value of twelve thousand five hundred Luxembourg Francs (12,500.- LUF).

Subscription and payment of the new shares.

b) Increase of the authorized capital by an amount of two hundred million Luxembourg Francs (200,000,000.- LUF) in order to raise from its present amount of one hundred million Luxembourg Francs (100,000,000.- LUF) to three hundred million Luxembourg Francs (300,000,000.- LUF) consisting in twenty-four thousand (24,000) shares with a par value of twelve thousand five hundred Luxembourg Francs (12,500.- LUF), each.

2. Amendment of Article 5, paragraph 1 to 5 of the articles of incorporation so as to reflect the taken decisions.

3. Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the *aforecited* agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

First resolution

a) The general meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of forty-five million Luxembourg Francs (45,000,000.- LUF), in order to raise it from its present amount of forty-six million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (46,250,000.- LUF) to ninety-one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (91,250,000.- LUF) by creating and issuing three thousand six hundred (3,600) new shares with a par value of twelve thousand five hundred Luxembourg Francs (12,500.- LUF) with the same right as the existing shares.

b) The general meeting resolves to increase the authorized capital by an amount of two hundred million Luxembourg Francs (200,000,000.- LUF), in order to raise from its present amount of one hundred million Luxembourg Francs (100,000,000.- LUF) to three hundred million Luxembourg Francs (300,000,000.- LUF) consisting in twenty-four thousand (24,000) shares with a par value of twelve thousand five hundred Luxembourg Francs (12,500.- LUF), each.

Second resolution

The other shareholder declaring to waive his preferential right to subscribe to the new shares, the general meeting resolves to accept the subscription and the payment of three thousand six hundred (3,600) new shares by CENTRA FIDES S.A., with registered office in Zürich.

Thereupon, CENTRA FIDES S.A., prenamed, here represented by Mr Michel Bourkel, prenamed, declares to subscribe to the three thousand six hundred (3,600) new shares and to liberate them by payment in cash.

The meeting declares and acknowledges that each subscribed share has been paid in cash up to twenty-five per cent (25 %), so that from now on the company has at its free disposal the amount of eleven million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (11,250,000.- LUF).

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

As a result of these resolutions, the Article 5, paragraph 1 to 5 of the Articles of Incorporation is amended, so that it will read from now as follows:

«**Art. 5. Paragraph 1 to 5.** The corporate capital is set at ninety-one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 91,250,000.-), represented by seven thousand three hundred (7,300) shares having a par value of twelve thousand five hundred Luxembourg Francs (LUF 12,500.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The authorized capital is fixed at three hundred million Luxembourg Francs (LUF 300,000,000.-), represented by twenty-four thousand (24,000) shares of twelve thousand five hundred Luxembourg Francs (LUF 12,500.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The board of directors, stating in a meeting attended by all the members of the board of directors and all voting in favour of such resolution increasing the capital within the limits of the authorized capital, is authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the subscription price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect of the above issue of supplementary shares against payment in cash.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on the 27th of November 1997 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatever which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 540.000.- LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ERRE TRE S.A., avec siège social à Luxembourg-Ville, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, de résidence à Luxembourg, le 11 juillet 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 504 du 8 octobre 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Camille Hellinckx, le 4 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 118 du 12 mars 1997.

L'assemblée est présidée par Madame Anique Klein, économiste, demeurant à Ernster, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Michel Bourkel, économiste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alexandre Vancheri, comptable, demeurant à Ans (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. a) Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant de quarante-cinq millions de francs luxembourgeois (45.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de quarante-six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (46.250.000,- LUF) à un montant de quatre-vingt-onze millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (91.250.000,- LUF) par la création et l'émission de trois mille six cents (3.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune.

Souscription et libération des actions nouvelles.

b) Augmentation du capital autorisé d'un montant de deux cents millions de francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF) à un montant de trois cents millions de francs luxembourgeois (300.000.000,- LUF), représenté par vingt-quatre mille actions (24.000) d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1 à 5 des statuts.

3. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

a) L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de quarante-cinq millions de francs luxembourgeois (45.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de quarante-six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (46.250.000,- LUF) à quatre-vingt-onze millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (91.250.000,- LUF) par la création et l'émission de trois mille six cents (3.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF), chacune ayant les mêmes droits que les actions existantes.

b) L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé d'un montant de deux cents millions de francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF) à un montant de trois cents millions de francs luxembourgeois (300.000.000,- LUF), représenté par vingt-quatre mille actions (24.000) d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune.

Deuxième résolution

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des trois mille six cents (3.600) actions nouvelles à émettre, la société CENTRA FIDES S.A., avec siège social à Zurich.

La société CENTRA FIDES, prénommée, ici représentée par Monsieur Michel Bourkel, prénommé, a déclaré vouloir souscrire les trois mille six cents (3.600) actions nouvelles et déclare les libérer par paiement en espèces.

L'assemblée déclare et reconnaît que chaque action souscrite a été libérée par paiement en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %), de sorte que la société a à son entière disposition la somme de onze millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (11.250.000,- LUF).

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

A la suite des résolutions qui précèdent, l'article 5, paragraphe 1 à 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Paragraphe 1 à 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-onze millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 91.250.000,-), représenté par sept mille trois cents (7.300) actions de douze mille cinq cents (LUF 12.500,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à trois cents millions de francs luxembourgeois (LUF 300.000.000,-), représenté par vingt-quatre mille (24.000) actions de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration, statuant par une décision prise lors d'une réunion où tous les membres doivent être présents et voter en faveur d'une résolution en vue d'augmenter le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé, est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 1997 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 540.000,- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et, qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Klein, M. Bourkel, A. Vancheri, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 4 décembre 1997, vol. 460, fol. 78, case 9. – Reçu 450.000 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 décembre 1997.

A. Lentz.

(47271/221/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

EURTECH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.564.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURTECH FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 40.564, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 484 du 24 octobre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 323 du 5 septembre 1994.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quinze sous la présidence de Madame Patricia Evrard, employée privée, demeurant à Olm,

qui désigne comme secrétaire, Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de quatre cent soixante-dix millions de francs luxembourgeois (470.000.000,- LUF), pour amener son montant actuel d'un milliard deux cents millions de francs luxembourgeois (1.200.000.000,- LUF) à sept cent trente millions de francs luxembourgeois (730.000.000,- LUF) par apurement des pertes à due concurrence.

2. Suppression de la valeur nominale des actions.

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

4. Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«A partir de 1998, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, le quatrième mardi du mois d'octobre à dix heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de quatre cent soixante-dix millions de francs luxembourgeois (470.000.000,- LUF), pour le ramener de son montant actuel d'un milliard deux cents millions de francs luxembourgeois (1.200.000.000,- LUF) à sept cent trente millions de francs luxembourgeois (730.000.000,- LUF) par absorption des pertes figurant au bilan intermédiaire du 31 octobre 1997 à concurrence d'un montant de quatre cent soixante-dix millions de francs luxembourgeois (470.000.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à sept cent trente millions de francs luxembourgeois (730.000.000,- LUF), représenté par cent vingt mille (120.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts comme suit:

«**Art. 11.** A partir de 1998, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, le quatrième mardi du mois d'octobre à dix heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Evrard, M. Strauss, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 103S, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1997.

F. Baden.

(47279/200/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

EURTECH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

F. Baden.

(47280/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

FERRERO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2633 Luxembourg, 6C, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 60.814.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twentieth of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of FERRERO LUXEMBOURG S.A., R.C. Number B 60.814, with its principal office in Luxembourg, organized as a société anonyme before the undersigned notary on September 22, 1997, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at three twenty p.m., Mr S. Garzelli, company director, residing in Amsterdam (The Netherlands), being in the chair.

The chairman appoints as secretary, of the meeting Mr R. Tieskens, tax lawyer, residing in Apeldoorn (The Netherlands).

The meeting elects as scrutineer, Mr A. Wildgen, Attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three million (3,000,000) shares having a par value of one hundred (100.-) Dutch Guilders each, representing the total capital of three

hundred million (300,000,000.-) Dutch Guilders are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present at the meeting, shall remain attached to the present deed.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Change of the date of the annual general meeting.
- 2.- Subsequent modification of Article 10 paragraph 1 of the articles of association.
- 3.- Miscellaneous items.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, by unanimous vote, resolved:

Resolution

The General meeting resolved to change the date of the annual general meeting.

As a consequence Article 10, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 10. First Paragraph.** The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Wednesday in the month of July at ten a.m.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thirty-five thousand (35,000.-) francs.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FERRERO LUXEMBOURG S.A., R.C. B numéro 60.814, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 22 septembre 1997, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur S. Garzelli, administrateur de sociétés, demeurant à Amsterdam (Pays-Bas).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur R. Tieskens, juriste fiscal, demeurant à Apeldoorn (Pays-Bas).

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur A. Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.-Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau, que les trois millions (3.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cent (100,-) florins néerlandais chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cents millions (300.000.000,-) de florins néerlandais sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents, restera annexée au présent procès-verbal.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
- 2.- Modification subséquente de l'article 10, premier alinéa des statuts.
- 3.- Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante, à l'unanimité des voix:

Résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle.

En conséquence, l'article 10, premier alinéa des statuts, aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations le dernier mercredi du mois de juillet à dix heures.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille (35.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Garzelli, R. Tieskens, A. Wildgen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1997, vol. 103S, fol. 70, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1997.

A. Schwachtgen.

(47285/230/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

FERRERO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6C, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 60.814.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 984 du 20 novembre 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

A. Schwachtgen.

(47286/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

FERMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 34.367.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le premier décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FERMAR HOLDING S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 34.367,

constituée par acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1990, publié au Mémorial C, numéro 21 du 24 janvier 1991, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 128 du 14 mars 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gustave Stoffel, Directeur adjoint de Banque, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Augusto Strocchi, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Emanuela Brero, chef de service, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut, en conséquence, délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article deux des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

«**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de

prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

2) Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime la décision suivante:

Unique résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 2 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Stoffel, M. Strocchi, E. Brero, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 103S, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1997.

J. Delvaux.

(47284/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

FEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.174.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 5 décembre 1997

Au Conseil d'Administration de FEX HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47287/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

F.G. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 53.322.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 octobre 1997

Le siège social est transféré de L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. Réquisition pour dépôt et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 82, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47288/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 31.091.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 2, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale statutaire du 3 septembre 1997

Un dividende de 800,- LUF par action sera mis en paiement à partir du 31 janvier 1998 contre remise du coupon n° 6, soit un montant total de 800.000 LUF.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(47289/652/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

FIRST ESTATES REGIONAL ORGANIZATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 33.641.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(47290/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

FIRST GENERAL CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.431.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 5 décembre 1997

Au Conseil d'Administration de FIRST GENERAL CAPITAL HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47291/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

GENERALE D'INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 43.726.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 octobre 1997

Le siège social est transféré de L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
Réquisition pour dépôt et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 82, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47296/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

FORTISSIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 32, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 39.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 70, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour la S.à r.l. FORTISSIMA
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(47292/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

GARAGE LA MACCHINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 2, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 37.074.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47293/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

GEDEFINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.317.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

(47295/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

GEOHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 38.176.

1) Le nombre des administrateurs a été réduit de 4 à 3.

2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

Mme Annette Goedert-Stoffel, pharmacienne, Mamer, administrateur-délégué

Mlle Tessy Goedert, pharmacienne, Mamer

Mme Annick Lugen-Goedert, pharmacienne, Luxembourg

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg

Luxembourg, le 14 novembre 1997.

Pour avis sincère et conforme
Pour GEOHOLDING S.A.
KPMG Experts-Comptables
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1997, vol. 500, fol. 8, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47297/537/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

GH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 5 décembre 1997

Au Conseil d'Administration de GH HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47299/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

INTERCONTINENT CARRIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse, 4^{ème} étage.
R. C. Luxembourg B 25.222.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 500, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(47322/006/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

INTERCONTINENT CARRIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse, 4^{ème} étage.
R. C. Luxembourg B 25.222.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 3 décembre 1997:

- les comptes annuels au 30 juin 1997 sont approuvés à l'unanimité;
 - le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire.
- Luxembourg, le 3 décembre 1997.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 500, fol. 49, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47323/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

GESFIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 42.673.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 octobre 1997

Le siège social est transféré de L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
Réquisition pour dépôt et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 82, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47298/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

GILLIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.624.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de GILLIS HOLDING S.A., qui s'est tenu le 5 décembre 1997

Au Conseil d'Administration de GILLIS HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47300/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

I.N.S.I., INTERNATIONAL NORD SUD INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.913.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Jacques Benzeno, M.A. of economics, demeurant à Strassen, agissant en sa qualité de directeur de la société MUSCARI FINANCIAL INC., établie et ayant son siège social à Tortola, BVI.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société I.N.S.I., INTERNATIONAL NORD SUD INVESTISSEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 338 du 20 novembre 1989;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs belges (1.250,- BEF) chacune, entièrement libérées;

– que la société MUSCARI FINANCIAL INC., étant devenue seule propriétaire des mille (1.000) actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme I.N.S.I., INTERNATIONAL NORD SUD INVESTISSEMENT S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

– que la société MUSCARI FINANCIAL INC., agissant en sa qualité de liquidateur de la société I.N.S.I., INTERNATIONAL NORD SUD INVESTISSEMENT S.A. en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la société inconnu à présent, de sorte que la liquidation de la société I.N.S.I., INTERNATIONAL NORD SUD INVESTISSEMENT S.A. est à considérer comme clôturée;

– que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

– que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Ensuite, il a été remis au notaire soussigné, deux certificats représentatifs au porteur représentant l'intégralité du capital souscrit, qui sont détruits à l'instant par lacération.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Benzeno, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1997, vol. 103S, fol. 66, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 décembre 1997.

G. Lecuit.

(47320/220/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

GLASS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.539.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de GLASS HOLDING S.A., qui s'est tenu le 5 décembre 1997

Au Conseil d'Administration de GLASS HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47301/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.100.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l., qui s'est tenu le 5 décembre 1997

L'associé unique de GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l., («la société»), a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature
Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47302/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

HOLDING DE FINANCEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.746.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 97, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(47313/317/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

GMB ASSET HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.115.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de GMB ASSET HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.,
qui s'est tenu le 5 décembre 1997*

Au Conseil d'Administration de GMB ASSET HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. («la société»), il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47303/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

GT INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.445.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour GT INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(47307/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

GT INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.445.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 1997 a décidé de ratifier la cooptation de Messieurs N.D. Alford, Shane Curran, Pierre Bultez et Jacques Elvinger nommés à la fonction d'administrateur en remplacement de Messieurs P. Loach, A.D.F. Littlejohn, F. Wagner et JM. Gelhay, administrateurs démissionnaires.

L'assemblée a également renouvelé le mandat d'administrateur de Messieurs Derek Biggs, N. Alford, Shane Curran, Pierre Bultez et Jacques Elvinger pour une période d'un an se tenant en 1998.

Le mandat de l'auditeur, COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg a également été renouvelé pour une nouvelle période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 1998.

L'assemblée des actionnaires a également décidé de répartir le bénéfice de l'année de USD 1.305.700,- de la façon suivante:

Dividende: USD 700.000,-
Report à nouveau: USD 605.700,-

Pour GT INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47308/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ILRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 15, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 16.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 70, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour la S.A. ILRES
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(47315/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 60.935.

MM. Jeremy Henry Moore Newsum, chartered surveyor, UK-Londres, Ralph William Hayward, chartered surveyor, Vancouver, Canada, David Alexander Taylor, chartered accountant, Vancouver, Canada, Guillermo Wakonigg Figueras, corporate financier, Madrid, Espagne, et Richard Simon Handley, chartered accountant, UK-Londres, ont été nommés administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager chacun par sa seule signature quant à cette gestion.

Luxembourg, le 14 novembre 1997.

Pour avis sincère et conforme
Pour GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY
INVESTMENTS S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1997, vol. 500, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47304/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

GROSVENOR INVESTMENTS (PORTUGAL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 60.936.

MM. Jeremy Henry Moore Newsum, chartered surveyor, UK-Londres, Ralph William Hayward, chartered surveyor, Vancouver, Canada, David Alexander Taylor, chartered accountant, Vancouver, Canada, Guillermo Wakonigg Figueras, corporate financier, Madrid, Espagne, et Richard Simon Handley, chartered accountant, UK-Londres, ont été nommés administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager chacun par sa seule signature quant à cette gestion.

Luxembourg, le 14 novembre 1997.

Pour avis sincère et conforme
Pour GROSVENOR INVESTMENTS (PORTUGAL) S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1997, vol. 500, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47305/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

GT EUROPE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 21.108.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour GT EUROPE MANAGEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(47306/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

LUX MINISTORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.787.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. SACHA, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par deux administrateurs:

- a) Monsieur André Labranche, administrateur de sociétés, demeurant à Hobscheid,
- b) Monsieur Jacques Benzeno, M.A. of economics, demeurant à Strassen;

2. Monsieur Joël Zekri, commerçant, demeurant à Tel Aviv, ici représenté par Monsieur Maurice Sasson, commerçant, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 octobre 1997.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

GT US SMALL COMPANIES FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.176.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 1997 a décidé de ratifier les cooptations de Messieurs D.H. Biggs, P. Bultez, M. Cochrane et J. Elvinger en remplacement des administrateurs démissionnaires Messieurs P. Loach, F. Wagner, N. Train et A. Elvinger.

Le mandat de Messieurs N.D. Alford, SH. Curran, D. Biggs, J. Elvinger et M. Cochrane est renouvelé pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires de juin 1998.

Pour GT US SMALL COMPANIES FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47310/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

GT US SMALL COMPANIES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.175.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour GT US SMALL COMPANIES MANAGEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(47311/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

GT US SMALL COMPANIES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.175.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 1997 a décidé de ratifier la cooptation de Messieurs N.D. Alford, Shane Curran, Pierre Bultez et Jacques Elvinger nommés à la fonction d'administrateur en remplacement de Messieurs P. Loach, A.D.F. Littlejohn, F. Wagner et JM. Gelhay, administrateurs démissionnaires.

L'assemblée a également renouvelé le mandat d'administrateur de Messieurs Derek Biggs, N. Alford, Share Curran, Pierre Bultez et Jacques Elvinger pour une période d'un an se tenant en 1998.

Le mandat de l'auditeur, ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg a également été renouvelé pour une nouvelle période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 1998.

L'assemblée des actionnaires a également décidé de répartir le bénéfice de l'année de USD 254.338,- de la façon suivante:

Dividende: USD 200.000,-
Report à nouveau: USD 54.338,-

Pour GT US SMALL COMPANIES MANAGEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47312/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

IMMOBILIERE FELGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 17.432.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

M. Felgen.

(47316/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

HOSINGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.230.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour HOSINGA S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(47314/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

IMMOBILIERE GARDENIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 51.484.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1997, vol. 501, fol. 6, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour IMMOBILIERE GARDENIA, S.à r.l.
V ECO TRUST S.A.

Signature

(47317/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

IMMOSA INTERNATIONAL.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 47.455.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 octobre 1997

Le siège social est transféré de L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 82, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47318/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

INDUAIWA A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.323.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour INDUAIWA A.G., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(47319/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

JARDINIER-PAYSAGISTE LEMMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7397 Hunsdorf, 4, rue Alsbich.
R. C. Luxembourg B 50.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 70, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour la S.à r.l. JARDINIER-PAYSAGISTE LEMMER
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(47328/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

INSINGER GLOBAL ASSET SELECTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.934.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour *INSINGER GLOBAL ASSET SELECTION, SICAV*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(47321/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

INTERNATIONAL DYNALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 53.064.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 2, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 30 mai 1997

La démission des administrateurs MM. M. Van Ginderen, E. Patteet et L. Van Loey est acceptée.

Sont nommées administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. SERVICES, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

INTERNATIONAL DYNALUX S.A.

Signature Signature

Administrateur Administrateur

(47324/652/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

INTRAVEL.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 44.488.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 octobre 1997

Le siège social est transféré de L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 82, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47326/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ORG. COMM. SYDNEY 2000 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.626.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de ORG. COMM. SYDNEY 2000 HOLDING S.A.,
qui s'est tenu le 5 décembre 1997*

Au Conseil d'Administration de ORG. COMM. SYDNEY 2000 HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47361/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

INTER REPUBLIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 39.821.

EXTRAIT

Monsieur Alexander Krasner et Monsieur Elliot S. Spitz ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de la société.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 10 décembre 1997 que:

- Le Conseil décide de coopter M^e Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg, en tant que nouveau membre du Conseil d'administration.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Le 4^{ème} poste aux fonctions d'administrateur de la société reste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47325/317/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

JAMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.354.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le deux décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société JAMAC S.A., une société anonyme, domiciliée au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, constituée suivant acte reçu le 16 novembre 1990 par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 140 du 20 mars 1991, acte modifié en date du 14 juillet 1997, modification non encore publiée au Mémorial.

L'assemblée est présidée par M. J. P. Warren, qui nomme Madame C.A.M. Peuteman comme scrutateur et Mademoiselle Loredana Fatone comme secrétaire. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 11 (onze) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Soumission et approbation du rapport de gestion ainsi que du rapport du commissaire aux comptes.
2. Soumission et approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour l'année comptable se clôturant le 31 décembre 1996.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes.
5. Elections statutaires.
6. Décision de mise en liquidation de la société.
7. Nomination de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. comme liquidateur de la société.
8. Divers

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année comptable se clôturant le 31 décembre 1996.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer un montant de NLG 859,28 à la réserve légale et de reporter le bénéfice restant, à savoir NLG 2.033.469,65, à l'année suivante.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge aux actuels administrateurs, à savoir F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., pour leur mandat, et, donne décharge à l'actuel commissaire aux comptes, à savoir F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., pour son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée ne prend pas de résolution sur le point 5 à l'ordre du jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société.

Septième résolution

Est nommé liquidateur:

F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et le passif de la société.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser l'inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur a tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et 145 de la loi sur les sociétés sans être spécialement autorisé par une assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en français, suivi d'une version en langue anglaise. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Follows the English translation:

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the second of December.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the company (société anonyme), denominated JAMAC S.A., registered at the Register of Commerce of Luxembourg, section B, number 35.354, having its registered office at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

The aforesaid company constituted by a notarial deed of Maître Alphonse Lentz, then notary residing in Remich, deed published in the Mémorial C, number 140 of March 20, 1991, deed modified by Maître Jacques Delvaux, on July 14, 1997. modification not yet published.

The meeting of shareholders is presided over by Mr J.P. Warren, employee, residing in Luxembourg, who appoints as scrutineer Mrs C.A.M. Peuteman, employee, residing in Arlon.

The meeting appoints as secretary Melle Loredana Fatone, employée privée, residing in Luxembourg.

I) The shareholders present or represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been inscribed on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxy holders of those represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as set up by the members of the bureau of the meeting. The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the acting notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered. Will also remain attached to the present deed with which it will be registered, the proxy given by the represented shareholders to the present meeting, signed ne varietur by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all 11 (eleven) shares issued, are duly represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different statements of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1. Submission and approval of the management report of the Board of Directors and of the report of the Statutory Auditor.
2. Submission and approval of the balance sheet and the profit and loss statement for the business year ended 31.12.1996.
3. Allocation of the results.
4. Discharge to the directors and statutory auditor.
5. Statutory elections.
6. Decision to start the liquidation of the company.
7. Appointment of F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. as liquidator.
8. Miscellaneous.

After discussion, the meeting took the following decisions, at unanimity:

First resolution

The meeting accepts the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.

Second resolution

The meeting accepts the balance sheet and the profit and loss statements for the accounting year ended on 31.12.1996.

Third resolution

The meeting decides to transfer an amount of NLG 859,28 to the legal reserve and to carry forward the remaining profit, being NLG 2.033.469,65.

Fourth resolution

The meeting gives discharge to the current Directors, being F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. and HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., for their mandate, and gives discharge to the current Statutory Auditor, being F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., for its mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to take no resolution with respect of point 5 to the agenda.

Sixth resolution

The meeting decides that the company shall go into liquidation as of the present date.

Seventh resolution

The meeting decides to appoint as liquidator:

F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the company.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the company. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of Luxembourg company law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

The liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in liquidation.

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

As the agenda is exhausted and nobody requests anymore for the floor, the Chairman declares the meeting closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing people and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by people appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, cvivil status and residence, the said people appearing signed together with Us, notary, the present deed.

Signé: C.A.M. Peuteman, L. Fatone, J.P. Warren, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 103S, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1997.

J. Delvaux.

(47327/208/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

**LUXEMBOURG EUROPEAN AND AMERICAN FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.669.

Le bilan au 28 février 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour LUXEMBOURG EUROPEAN AND AMERICAN FUND, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(47341/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

KALMUS SERGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 105, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 27.914.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47329/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

KEOMA SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.449.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

(47330/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

KUPAL, KUPFER UND ALUMINIUM TRADING, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 48.173.

La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN fait savoir qu'elle a dénoncé la siège social avec effet à ce jour.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 84, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47331/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

LAPAGEPARFI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.
R. C. Luxembourg B 45.335.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1997, vol. 500, fol. 10, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

M. Lapage

Gérante

(47332/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

LANDESBANK SAAR GIROZENTRALE.

Siège social: Saarbrücken.
R. C. Luxembourg B 52.915.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 99, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Signature.

(47333/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

LA PALOMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 187, rue de Hamm.
R. C. Luxembourg B 27.401.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47334/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

LAROCLETTE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.403.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour LAROCLETTE INVESTMENT S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(47335/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

LE MUST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender.
R. C. Luxembourg B 49.416.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47336/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

LE NOUVEAU CHEZ NOUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 31, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 21.458.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47337/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

LES CHARPENTIERIS D'AUJOURD'HUI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Burange, 39, rue de Hellange.
R. C. Luxembourg B 53.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 70, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour la S.à r.l. LES CHARPENTIERIS D'AUJOURD'HUI
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(47338/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

LUXCAR RE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 78, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 4 juin 1997

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs actuellement en fonction. Leur mandat viendra à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 1999.

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer réviseur indépendant de la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 1997.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour LUXCAR RE
Signature

(47340/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

LUXLIFE, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 4, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 41.013.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de Président du conseil d'Administration de COFASSUR VIE en date du 12 novembre 1997, que Monsieur Joël du Boisrouvray, Président du conseil d'Administration demeurant au 4, rue Paul Dupuy, 75016 Paris, remplace Monsieur Jetha comme représentant de COFASSUR VIE, administrateur de LUXLIFE Société anonyme avec effet le 12 novembre 1997.

Pour avis conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 96, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47342/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

LUXSPED S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 15.378.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 1. Dezember 1997

Einzigiger Beschluss

Die Sitzverlegung der Gesellschaft nach L-6633 Wasserbillig, route de Luxembourg, 21, wird einstimmig angenommen.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 1997, vol. 165, fol. 78, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(47343/745/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

MARGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 37.515.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

M. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, administrateur-délégué,
M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué,
M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour avis sincère et conforme
Pour MARGA HOLDING S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1997, vol. 500, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47345/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

MAGELLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.538.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit novembre.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Jacques Benzeno, M.A. of economics, demeurant à Strassen, agissant en sa qualité de directeur de la société MUSCARI FINANCIAL INC., établie et ayant son siège social à Tortola, BVI.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

– que la société MAGELLAN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 avril 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

numéro 372 du 11 octobre 1990 et que les statuts ont été modifiés par acte de notaire instrumentant en date du 24 janvier 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 315 du 23 juillet 1992;

– que le capital social de la société s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs belges (1.250,- BEF) chacune, entièrement libérées;

– que la société MUSCARI FINANCIAL INC., étant devenue seule propriétaire des mille (1.000) actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme MAGELLAN S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

– que la société MUSCARI FINANCIAL INC., agissant en sa qualité de liquidateur de la société MAGELLAN S.A. en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la société inconnu à présent, de sorte que la liquidation de la société MAGELLAN S.A. est à considérer comme clôturée;

– que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

– que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Ensuite il a été remis au notaire soussigné, deux certificats représentatifs au porteur représentant l'intégralité du capital souscrit, qui sont détruits à l'instant par lacération.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Benzeno, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1997, vol. 103S, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 décembre 1997.

G. Lecuit.

(47344/220/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

MAISON ART DE VIVRE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 13, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 39.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 70, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour la S.à r.l. MAISON ART DE VIVRE LUXEMBOURG
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(47346/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

MEDITERRANEAN REGIONAL TRANSPORT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 36.284.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 91, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour MEDITERRANEAN REGIONAL TRANSPORT COMPANY S.A.
Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(47347/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

MONEYFLOW CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.402.

Les comptes annuels au 30 septembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 100, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1997.

Signatures.

(47349/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

MONEYFLOW CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.402.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 27 novembre 1997 à 11.00 heures

Résolution

«L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat du Commissaire aux Comptes pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 1998.»

Pour copie conforme

B. Davister Ch. Hamer
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 100, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47350/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

MIDDLE EAST ENERGY INVESTMENT AND FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 17.527.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997. *Pour MIDDLE EAST ENERGY INVESTMENT AND FINANCE COMPANY S.A.*

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(47348/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

MVS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 39.437.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration du 19 septembre 1997

1. Le Conseil d'Administration a reconnu que lors de la constitution de MVS LUXEMBOURG S.A., son actionnaire principal a apporté sa succursale luxembourgeoise enregistrée sous le nom de MVS LUXEMBOURG, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.437.

2. Le Conseil d'Administration a décidé de dissoudre cette succursale avec effet au 19 septembre 1997, de sorte que tous les actifs et passifs de la succursale reviennent de plein droit à la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1997.

Pour extrait conforme

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47351/501/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

PARFIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 43.239.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 octobre 1997

Le siège social est transféré de L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 82, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47363/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

NAKATOME HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 41.769.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 2, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 2 juin 1997

La démission des administrateurs MM. J.P. Van Keymeulen, E. Patteet et E. Vermeer est acceptée.

Sont nommées administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. SERVICES, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

NAKATOME HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(47352/652/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

**NEBINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. NEBINVEST S.A.).**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.653.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société NEBINVEST S.A., une société anonyme, domiciliée aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 12 décembre 1985 par le notaire instrumentant, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 33 du 11 février 1986.

L'assemblée est présidée par M. H.G.J. Hamming, retraité, demeurant à Maastricht, qui nomme M. Jean Turck, retraité, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire. L'assemblée élit Madame C. Peuteman comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 600 (six cents) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.
2. Modification des articles 4 et 8 des statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.
3. Démission de Messieurs Hamming et C. Kremer de leurs fonctions d'administrateurs de la société.
4. Démission de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG de sa fonction de commissaire aux comptes.
5. Nomination de F. VAN LANSCHAOT MANAGEMENT S.A. et F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. aux fonctions d'administrateurs de la société.
6. Nomination de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. aux fonctions de commissaire aux comptes.
7. Modification de la dénomination de la société par l'ajout du mot «holding» et modification conséquente de l'article 1^{er} des statuts.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, étant les 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg, au 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier les articles 4 et 8 des statuts de la société, afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.»

«**Art. 8. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à onze heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Troisième résolution

L'assemblée démet Messieurs L. Hamming et C. Kremer de leurs fonctions d'administrateurs de la société, décharge leur sera donnée lors de la prochaine assemblée qui approuve les comptes annuels se terminant le 31 décembre 1997.

Quatrième résolution

L'assemblée démet la société FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société, décharge lui sera donnée lors de la prochaine assemblée qui approuve les comptes annuels se terminant le 31 décembre 1997.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme les sociétés F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. et F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. aux fonctions d'administrateurs de la société, leur mandat est valable jusqu'à l'assemblée qui approuve les comptes annuels se terminant le 31 décembre 1997.

Sixième résolution

L'assemblée nomme la société F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, son mandat est valable jusqu'à l'assemblée qui approuve les comptes annuels se terminant le 31 décembre 1997.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en NEBINVEST HOLDING S.A. et modifie l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société sous la forme d'une société anonyme avec la dénomination de NEBINVEST HOLDING S.A.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 15.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes, qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H.G.J. Hamming, J. Turck, C. Peuteman, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1997, vol. 103S, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

J. Delvaux.

(47353/208/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

**J F B FINANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NEMESIS, S.à r.l.).**
Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.914.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Francis Bretelle, directeur de sociétés, demeurant à F-75007 Paris, 19, avenue Deschanel, et son épouse,

2) Madame Nadine Bretelle, costumière, demeurant à F-75007 Paris, 19, avenue Deschanel.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité NEMESIS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.914, constituée suivant acte notarié en date du 17 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 553 du 8 octobre 1997, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions de francs français (2.000.000,- FRF), pour porter le capital ainsi de son montant actuel de quatre millions de francs français (4.000.000,- FRF) à six millions de francs français (6.000.000,- FRF) par la création de deux mille (2.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la conversion en capital à concurrence de deux millions de francs français (2.000.000,- FRF) d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de douze millions de francs français (12.000.000,- FRF) existant à la charge de la Société et au profit de Monsieur Jean-Francis Bretelle.

Souscription et libération

Les deux mille (2.000) parts sociales nouvelles sont souscrites comme suit:

- 1.800 (mille huit cents) parts sociales par Monsieur Jean-Francis Bretelle,
- 200 (deux cents) parts sociales par Madame Nadine Bretelle.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par la conversion en capital à concurrence de deux millions de francs français (2.000.000,- FRF) de la prédite créance existant à charge de la Société et au profit de Monsieur Jean-Francis Bretelle.

La créance de Monsieur Jean-Francis Bretelle est décrite et évaluée dans un rapport de réviseur d'entreprises établi par la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, en date du 7 novembre 1997, lequel rapport restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion:

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. la créance de FRF 12.000.000,- est certaine, liquide et exigible et peut être convertie à concurrence de FRF 2.000.000,- pour augmenter la capital de NEMESIS, S.à r.l. de ce montant par l'émission de 2.000 parts sociales nouvelles de FRF 1.000,- chacune. »

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à six millions de francs français (6.000.000,- FRF), représenté par six mille (6.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.»

Suite à cette augmentation de capital, les parts sociales sont réparties comme suit entre les associés:

1. Monsieur Jean-Francis Bretelle, cinq mille quatre cents parts sociales 5.400
2. Madame Nadine Bretelle, six cents parts sociales 600»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en J F B FINANCES, S.à r.l.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de J F B FINANCES, S.à r.l.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de deux cent mille francs luxembourgeois (200.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. F. Bretelle, N. Bretelle, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1997, vol. 103S, fol. 82, case 11. – Reçu 61.600 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1997.

F. Baden.

(47354/200/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

J F B FINANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.914.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

F. Baden.

(47355/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

NEW GALLERY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 66, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 48.684.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47356/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

NEWPRINT EUROPE FRANCHISE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 54.199.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 5. November 1997

Erster Beschluss

Die Sitzverlegung der Gesellschaft nach L-5540 Remich, 36, rue de la Gare, wird einstimmig angenommen.

Zweiter Beschluss

Die Demission von Herrn Zeger Adriaan van Gaal, wohnhaft in NL-6661 ZJ Elst, de Kist, 62 wird einstimmig angenommen. Dem austretenden Verwaltungsratsmitglied wird einstimmig Entlastung für die Ausübung seines Mandates gegeben.

Dritter Beschluss

Als neues Verwaltungsratsmitglied wird einstimmig ernannt:

Herr Lambertus Wilhelmus Johannes Christiaans, Finanzberater, wohnhaft in NL-6538 ZV Nijmegen, an Zwanenveld 30-90.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschriften

Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 1997, vol. 165, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(47357/745/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

NIGHT CLUB EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 12, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 42.414.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47359/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ON AIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, 25, rue de la Continentale.
R. C. Luxembourg B 52.105.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47360/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

PARIBAS-RENTE CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.404.

Les comptes annuels au 30 septembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 100, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1997.

Signatures.

(47364/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

PARIBAS-RENTE CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.404.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 27 novembre 1997 à 10.00 heures

- L'Assemblée approuve, à l'unanimité, la nomination par le Conseil d'Administration du 6 janvier 1997 de M. Hugo Lasat en remplacement de M. Frank Lierman, démissionnaire. M. Hugo Lasat terminera le mandat de M. Frank Lierman venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.

- L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat de la FIDUCIAIRE MONTBRUN en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 1998.

Pour copie conforme

B. Davister Ch. Hamer
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 100, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47365/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

NEWPRINT FINANCIAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 54.160.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 5. November 1997

Erster Beschluss

Die Sitzverlegung der Gesellschaft nach L-5540 Remich, 36, rue de la Gare, wird einstimmig angenommen.

Zweiter Beschluss

Die Demission von Herrn Zeger Adriaan van Gaal, wohnhaft in NL-6661 ZJ Elst, de Kist, 62 wird einstimmig angenommen. Dem austretenden Verwaltungsratsmitglied wird einstimmig Entlastung für die Ausübung seines Mandates gegeben.

Dritter Beschluss

Als neues Verwaltungsratsmitglied wird einstimmig ernannt:

Herr Lambertus Wilhelmus Johannes Christiaans, Finanzberater, wohnhaft in NL-6538 ZV Nijmegen, an Zwanenveld 30-90.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschriften

Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 1997, vol. 165, fol. 76, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(47358/745/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

PALZ MALERARBEITEN, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5508 Bous, 40, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 70, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour la G.m.b.H. PALZ MALERARBEITEN
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(47362/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

PLURIVEST INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.153.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 91, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour PLURIVEST INTERNATIONAL, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

(47366/006/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

PRITRUST, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 6 novembre 1997

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité:

- le transfert du siège social du 14, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- l'abandon par Mme Anne de la Vallée Poussin, administrateur, du pouvoir de signature individuelle qui lui avait été accordé par l'assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 1997.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 98, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47367/010/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

PORTAVECCHIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1638 Senningerberg, 1, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 46.096.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47368/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

PROMOTION IMMOBILIERE DE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1274 Howald, 95, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 24.047.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47369/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

S.B.M., SALES BUSINESS MATERIALS.

Siège social: L-7224 Walferdange, 46A, rue de l'Eglise.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société SALES BUSINESS MATERIALS (S.B.M.)
qui s'est tenue à Luxembourg en date du 7 décembre 1992*

La séance est ouverte à 11.00 heures.

Sont présents:

1. Monsieur Eric Lamarche,
2. Monsieur Moritz Lemaire,
3. Madame Jacqueline Leboutte.

A l'ordre du jour:

- Transfert du siège social.
- Démission du gérant, Monsieur Eric Lamarche.
- Nomination d'un nouveau gérant.

Résolutions

- Le siège social de la société est transféré au 46A, rue de l'Eglise à L-7224 Walferdange à partir du 7 décembre 1992.
- La démission de Monsieur Lamarche en tant que gérant est acceptée.
- A l'unanimité, Monsieur Moritz Lemaire domicilié 30, rue des Champs à L-8285 Kehlen est nommé gérant à partir du 7 décembre 1992.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est clôturée à 11.30 heures et le présent procès-verbal est signé par les associés de la société.

7 décembre 1992.

Lu et approuvé

E. Lamarche M. Lemaire J. Leboutte
Les associés

Enregistré à Mersch, le 12 décembre 1997, vol. 123, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

(47384/228/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

RAY HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, 106, rue Pierre Gansen.
R. C. Luxembourg B 38.141.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Capellen, le 15 décembre 1997, vol. 142, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Signature.

(47371/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

RAY HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, 106, rue Pierre Gansen.
R. C. Luxembourg B 38.141.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Capellen, le 15 décembre 1997, vol. 142, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Signature.

(47372/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

RAY HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, 106, rue Pierre Gansen.
R. C. Luxembourg B 38.141.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Capellen, le 15 décembre 1997, vol. 142, fol. 84, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Signature.

(47373/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

RAY HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, 106, rue Pierre Gansen.
R. C. Luxembourg B 38.141.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 15 décembre 1997, vol. 142, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Signature.

(47374/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

RAY HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, 106, rue Pierre Gansen.
R. C. Luxembourg B 38.141.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Capellen, le 15 décembre 1997, vol. 142, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Signature.

(47375/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

SCHIFFMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 11, rue de Trèves.
R. C. Luxembourg B 25.515.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1996, enregistrés à Grevenmacher, le 8 décembre 1997, vol. 165, fol. 76, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour la société SCHIFFMANN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(47389/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

REAL FINANZ UND IMMOBIILEN GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 31.732.

—
Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'Administration du 16 octobre 1997

Le siège social est transféré de L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Pour réquisition
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 82, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47376/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ROSH CREDIT INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 21.731.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(47377/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ROYAL BRODWAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 32, rue Joseph Junck.
R. C. Luxembourg B 50.795.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47378/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ROYAL EIGHT BALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 16, rue de la Fonderie.
R. C. Luxembourg B 41.433.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47379/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ROYAL FACADES WEYRICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 36.097.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47380/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ROYAL ET VINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 53, rue de Capellen.
R. C. Luxembourg B 45.336.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47381/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

SABIAN PROPERTIES.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 31.491.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'Administration du 16 octobre 1997

Le siège social est transféré de L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Pour réquisition

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 82, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47382/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

SACOM, SOCIETE ANONYME POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 11.620.

Le siège de la société est dénoncé avec effet au 1^{er} janvier 1998.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication

ETUDE J. ELVINGER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 80, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47383/261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

JEAN SCHAAR LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 47.910.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1997, vol. 500, fol. 10, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

J. Schaar

Gérant

(47386/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

SCHENKENBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 60.825.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twentieth of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of SCHENKENBERG S.A., R. C. Number B 60.825, with its principal office in Luxembourg, transferred from the Netherlands Antilles, pursuant to a deed of the undersigned notary on September 22, 1997, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at three p.m., Mr Amilcare Dogliotti, director of companies, residing in Alba (Cuneo, Italy), being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting, Mr Lucio Luigi Bergamasco, director of companies, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Mr Gian Carlo Torchio, companies director, residing in Monte-Carlo (Monaco).

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the seven hundred and thirty thousand one hundred and sixty-four (730,164) shares having a par value of one hundred (100.-) Dutch Guilders each, representing the total capital of seventy-three million sixteen thousand four hundred (73,016,400.-) Dutch Guilders are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present at the meeting, shall remain attached to the present deed.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Change of the date of the annual general meeting.

2.- Subsequent modification of Article 10 paragraph 1 of the articles of association.

- 3.- Modification of article 7 last paragraph of the articles of association.
- 4.- Miscellaneous items.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, by unanimous vote, resolved:

First resolution

The General Meeting resolved to change the date of the annual general meeting.

As a consequence, Article 10, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 10. First paragraph.** The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Wednesday in the month of July at eleven a.m.»

Second resolution

The General meeting resolved to change the article 7, last paragraph.

As a consequence Article 7, last paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 7. Last paragraph.** The Company is bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors. In its relations with the banks and for transactions of a value lower than twenty thousand (20,000.-) Dutch Guilders the Company will be bound by the single signature of one Director.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thirty-five thousand (35,000.-) francs.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SCHENKENBERG S.A, R.C. B n° 60.825, avec siège social à Luxembourg, transférée des Antilles Néerlandaises suivant acte du notaire instrumentaire en date du 22 septembre 1997, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Amilcare Dogliotti, administrateur de sociétés, demeurant à Alba (Cuneo Italie).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Lucio Luigi Bergamasco, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Gian Carlo Torchio, administrateur de sociétés, demeurant à Monte-Carlo (Monaco).

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept cent trente mille cent soixante-quatre (730.164) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) florins néerlandais chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante-treize millions seize mille quatre cents (73.016.400,-) florins néerlandais sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents, restera annexée au présent procès-verbal.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
- 2.- Modification subséquente de l'article 10, premier alinéa des statuts.
- 3.- Modification de l'article 7, dernier alinéa des statuts.
- 4.- Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle.

En conséquence, l'article 10, premier alinéa des statuts, aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations le dernier mercredi du mois de juillet à onze heures.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7, dernier alinéa des statuts.

En conséquence, l'article 7, dernier alinéa des statuts, aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Dans ses relations avec les banques et pour des transactions d'une valeur inférieure à vingt mille (20.000,-) florins néerlandais, la société se trouvera engagée par la signature individuelle d'un administrateur.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille (35.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à quinze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Dogliotti, L. Bergamasco, G. Torchio, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1997, vol. 103S, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1997.

A. Schwachtgen.

(47387/230/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

SCHENKENBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 60.825.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 985 du 20 novembre 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

A. Schwachtgen.

(47388/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

SCANTEX OMEGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 53.070.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 2, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 13 juin 1997

La démission des administrateurs MM. M. Van Ginderen, E. Patteet et L. Van Loery est acceptée.

Sont nommées administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. SERVICES, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

SCANTEX OMEGA S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(47385/652/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

SEA PRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 59.195.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement de la société SEA PRINT S.A.
tenue au siège social de la société en date du 3 décembre 1997*

Résolution unique

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Dirk Martens, capitaine au long-court, demeurant au 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de la société.

M. Martens est élu pour une durée d'un an, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47390/651/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

SEA PRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 59.195.

*Extrait des minutes du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société SEA PRINT S.A.
tenue par voie de circulaire en date du 3 décembre 1997*

Résolution unique

En vertu de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration le 3 décembre 1997 par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, il a été décidé, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, de nommer Monsieur Dirk Martens, capitaine au long-court, employé de la société NAVILUX S.A., domicilié au 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg aux fonctions d'administrateur-délégué et de dirigeant d'entreprise maritime de la société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature et ce avec effet au 1^{er} janvier 1998.

M. Martens est élu pour une durée d'un an, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 100, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47391/651/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

FADO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le deux décembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Farid Benaoudia, employé privé, demeurant à Luxembourg, et

2.- Monsieur Dominique Burger, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de FADO HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

La société peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés industrielles ou commerciales et leur prêter tous concours. La société peut acquérir, mettre en valeur et céder tous brevets et licences d'exploitation, ainsi que tous autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les holding companies.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), représenté par mille actions (1.000) de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président; il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en mil neuf cent quatre vingt-dix-neuf.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale – Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir le jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 1998.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve

légal; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution – Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

| | |
|--|---------------|
| 1.- Monsieur Farid Benaoudia, prédit, sept cents actions | 700 actions |
| 2.- Monsieur Dominique Burger, prédit, trois cents actions | 300 actions |
| Total: mille actions | 1.000 actions |

Toutes ces actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été remplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,-).

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs pour six ans:

a) Monsieur Farid Benaoudia, prédit;

b) Monsieur Dominique Burger, prédit;

c) et la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONAL TRADE PARTNERS, avec siège social à L-3378 Livange, c/o ITP SA, Centre d'Affaires «Le 2000»,

constituée originairement sous la dénomination de CIRECOM INTERNATIONAL S.A., en vertu d'un acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 17 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 250 du 25 juin 1994; modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 410 du 28 août 1995,

modifiée (modification de la dénomination sociale INTERNATIONAL TRADE PARTNERS) en vertu d'un acte reçu par le prédit notaire André Schwachtgen, en date du 15 novembre 1996, numéro 908 de son répertoire, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, volume 94S, folio 58, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 juillet 1997, numéro 1096 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 1997, volume 834, folio 27, case 3 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 octobre 1997, numéro 1807 de son répertoire, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

ici représentée par:

– Monsieur Jean-François David, expert-comptable/réviseur d'entreprises, demeurant à L-1857 Luxembourg, 104, rue du Kiem, et

– Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, directeur financier, demeurant à Dudelange,

agissant en qualité d'administrateur de la prédite société, fonction à laquelle ils ont été nommés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 1997,

non présents, ici représentés par Monsieur Pascal Bonnet, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 décembre 1997;

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront formalisées.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs, tous présents ou représentés, se sont réunis en conseil d'administration et ont nommé comme administrateur-délégué, Monsieur Farid Benaoudia, administrateur prédit, en vertu d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 2 décembre 1997, lequel procès-verbal, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé.

3.- Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société de droit panaméen HARRIMAN HOLDINGS INC, avec siège social à Panama, B. P. 8320, Zone 7, constituée suivant acte en date du 4 janvier 1996 et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Panama, le 15 janvier 1996, sous le numéro 41.

4.- Le mandat des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale de l'an 2002.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1941 Luxembourg, Résidence Béatrix, 241, route de Longwy (c/o ITP S.A.).

Dont acte, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Benaoudia, D. Burger, P. Bonnet, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 1997, vol. 836, fol. 95, case 8. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 1997.

N. Muller.

(47436/224/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1997.

KIBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), momentanément absent, le dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- La société YARONNE S.A., avec siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 10 octobre 1997;

2.- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, agissant en son nom personnel;

3.- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination – Siège – Durée – Objet – Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de KIBA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à ITL 60.000.000,- (soixante millions de liras italiennes), représenté par 6.000 (six mille) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de ITL 500.000.000,- (cinq cents millions de liras italiennes), qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 23 novembre 2002, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec l'émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieures un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration – Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de septembre à quatorze (14.00) heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale – Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution – Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le trente et un décembre 1998.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1999.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire seront élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration sera désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

| <i>Souscripteurs</i> | <i>Nombre d'actions</i> | <i>Montant souscrit et libéré en ITL</i> |
|-------------------------------|-------------------------|--|
| 1) YARONNE S.A. | 5.997 | 59.970.000,- |
| 2) M. Henri Grisius | 1 | 10.000,- |
| 3) M. John Seil | 2 | 20.000,- |
| Totaux: | 6.000 | 60.000.000,- |

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de ITL 60.000.000,- (soixante millions de liras italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante-cinq mille francs (55.000,-) luxembourgeois.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, les comparants évaluent le capital social à un million deux cent soixante-six mille francs luxembourgeois (1.266.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- 1) Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;
- 2) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- 3) Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur John Seil aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, H. Grisius, E. Schlessler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 1997, vol. 501, fol. 91, case 2. – Reçu 12.660 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 16 décembre 1997.

J. Gloden.

(47445/213/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1997.

SOCREAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 38.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 78, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 9 septembre 1997

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer réviseur indépendant de la société COOPERS & LYBRAND, 16, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg, dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 1997.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour SOCREAL

Signature

(47399/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.